



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

GARANTIE JEUNES

PRIORITÉ À LA JEUNESSE

LE DIAGNOSTIC

Le chômage de masse qui s'est installé durablement depuis la crise économique de 2008 frappe particulièrement les jeunes. Dans certains pays du Sud (*Espagne, Italie, Grèce*), jusqu'à 50 % des - de 30 ans sont sans emploi ni formation. La croissance en berne, l'absence de dynamique d'innovation ou de création d'emplois, le déclin industriel de l'Europe font que les jeunes sont durement touchés par les conséquences de la crise et par les faibles perspectives d'emplois et de mobilité professionnelle qui s'offrent à eux. Le diplôme et la formation initiale et continue apparaissent comme la meilleure protection contre le chômage.

QUELS OBJECTIFS ?

Lutter contre le chômage des jeunes, aider une classe d'âge à s'insérer sur le marché du travail par la formation ou l'apprentissage. Avec 153 milliards d'euros par an en allocations, perte de revenus et d'impôts, soit 1,21 % du PIB européen, le coût du chômage des jeunes en Europe est évalué bien supérieur à celui de la mise en œuvre du dispositif (*21 milliards d'euros, soit 0,22 % du PIB*).

MÉTHODE

Le principe de la Garantie jeunes a été porté conjointement par les États membres et les institutions européennes mais sa réalisation relève de la compétence de chaque État membre, avec l'appui de la Commission européenne (*en termes de campagnes d'information, de complément de financement par le fléchage de 6 milliards d'euros destinés à l'emploi des jeunes dans le Fonds social européen, et en termes de mutualisation des bonnes pratiques*). En France, ce sont les missions locales qui mettent en œuvre le dispositif. Un contrat d'objectif est signé avec chaque bénéficiaire pour un an, renouvelable pour six mois.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Le principe de la garantie jeunesse a été approuvé en 2013 par les institutions européennes et les États membres. En France, la Garantie Jeunes a commencé par une expérimentation sur 10 territoires 2013, puis 10 nouveaux en 2014 (*+20000 jeunes*), 40 supplémentaires en 2015 et est généralisée sur tout le territoire en 2016, avec le projet de loi El Khomri.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Il s'agit à la fois de créer de l'emploi, de favoriser la mobilité professionnelle et de faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail par une formation adaptée et un accompagnement renforcé. L'ensemble des États membres est confronté au problème du chômage endémique des jeunes, qui touche particulièrement les régions les plus frappées par la crise et les jeunes les moins qualifiés.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les 28 États membres, à qui il incombe de définir et mettre en œuvre un projet national de garantie jeunesse, avec l'aide de la Commission européenne. En France, la Garantie Jeune concerne les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, sans diplôme ni formation, qui ne sont pas concernés par les autres dispositifs et dont le revenu est inférieur au plafond du RSA.

ÉLÉMENTS CLÉS

En France, la Garantie jeunes est organisée autour des trois axes :

- ▶ **UN SUIVI INTENSIF** par la mission locale dont dépend le bénéficiaire sous forme d'accompagnement collectif : celui-ci vise notamment à faire acquérir au jeune la connaissance de l'univers de l'entreprise
- ▶ **UNE SUCCESSION DE STAGES** ou de périodes d'apprentissage en entreprise
- ▶ **UNE AIDE FINANCIÈRE** de 461,72 euros par mois, dégressive au fur et à mesure de la reprise d'activité.

QUELS RÉSULTATS ?

En décembre 2015,
46 000 JEUNES
avaient déjà été accompagnés
dans le cadre de la garantie
Jeunes depuis 2013.
En février 2016,
91 DÉPARTEMENTS
l'ont d'ores et déjà mise
en œuvre.

EMPLOI
MOBILITÉ PROFESSIONNELLE
INSERTION
FORMATION
AIDE

**LUTTER
CONTRE
LE CHÔMAGE
DES JEUNES**

DEPUIS ?

2013

LE CONSTAT



LA CRISE ÉCONOMIQUE
DE 2008 FRAPPE
PARTICULIÈREMENT
LES JEUNES

- ▶ LA CROISSANCE EN BERNE
- ▶ L'ABSENCE DE DYNAMIQUE D'INNOVATION
OU DE CRÉATION D'EMPLOIS
- ▶ LE DÉCLIN INDUSTRIEL DE L'EUROPE

COMMENT ?



UN SUIVI INTENSIF
PAR LA MISSION LOCALE



UNE SUCCESSION DE
STAGES OU DE PÉRIODES
D'APPRENTISSAGE
EN ENTREPRISE

**461,72
€/PAR
MOIS**

UNE AIDE FINANCIÈRE

RÉSULTATS

EN DÉCEMBRE 2015

**46 000
JEUNES**



ACCOMPAGNÉS DANS LE CADRE
DE LA GARANTIE JEUNES DEPUIS 2013

GÉNÉRALISÉE

EN
2016
AVEC

LE PROJET

DE LOI EL KHOMRI

